



Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)

EUROPE FR. **Brasseur Jean-Paul** 32 (0) 499 35 85 72
DE, FR, EN **Meyer Joseph** 32(0) 475 55 13 94
NL, EN, FR **Nollen Paul** 32 (0)3 651 75 28

www.vivanteurope.org

**« Libérer le travail en le détaxant et financer notre sécurité sociale
par une taxe sur la consommation, uniquement sur les produits
qui le plus souvent, sont fabriqués par la machine »
(+ revenu de base inconditionnel pour tous)**

LE VIVANT-EUROPE

électronique

N° 66 avril-mai 2009)

Une Charte des Biens et Droits collectifs

En 1997, le Forum Permanent de la Société Civile adopta au Campidoglio à Rome, suite à un processus interactif qui dura deux ans, le projet de « Charte des Citoyennes et Citoyens Européens ». Ce projet conduisit le Conseil européen à décider à Cologne, en 1999, de la mise en place de la première Convention chargée de l'élaboration de ce qui est devenu la « Charte des Droits Fondamentaux ».

Après s'être penché sur les droits individuels (la Charte des Droits Fondamentaux) il semble nécessaire au Forum de réfléchir aux biens et aux droits collectifs dans un monde en profond bouleversement. La question est dès lors de savoir si nous assistons à un changement de paradigme, une mutation de fond qui nécessiterait de sauvegarder les biens et droits collectifs/publics.

En effet, la mondialisation est entrée dans une nouvelle phase où l'Europe et les économies émergentes modifient leurs relations. La responsabilité sociale et environnementale s'en trouvera à plus ou moins long terme, en être un des enjeux dans un double contexte. D'abord, en raison du changement climatique et de la rareté de certaines ressources, on risque d'assister, à propos de l'accès à certaines ressources, à des changements politiques et économiques brutaux voire des conflits militaires. D'autre part, la vision des biens collectifs et des droits collectifs n'est pas forcément la même en Europe et dans les économies émergentes qui sont pour l'instant des

investisseurs massifs dans des domaines clefs de l'économie européenne et ce alors qu'il est probable que « la guerre des capitalismes aura lieu ». Faut-il dès lors, par une Charte Européenne des Biens Collectifs/Publics et des Droits Collectifs, fixer un cadre nouveau ?

Un groupe de onze citoyens européens en provenance de sept Etats membres de l'UE et membres actifs au sein de 10 organisations distinctes de la société civile, **a examiné la poursuite de cette initiative lors d'une rencontre, le 22 février 2009, à Castellina in Chianti (Italie)**. Ils ont co-rédigé un **MANIFESTE**. Leurs propositions de plan de travail sont en cours de finalisation et seront incessamment largement distribuées au sein de la société civile européenne

Le 22 février 2009, à Castellina in Chianti (Italie), un groupe de onze citoyens européens en provenance de sept Etats membres de l'UE et membres actifs au sein de 10 organisations distinctes de la société civile ont co-rédigé le MANIFESTE [que voici](#).

Dans le cadre de cette réflexion, le revenu de base est considéré comme un futur bien commun et droit collectif européen.

Manifeste de Castellina

pour une Europe des

Biens communs & Droits collectifs

Nous faisons face à une crise globale, financière, économique, environnementale, alimentaire, qui fragilise nos démocraties. Cette crise était annoncée. Elle résulte du modèle dominant qui a conduit à une spéculation financière non contrôlée, à l'épuisement et au gaspillage des ressources naturelles et alimentaires, à l'exclusion d'une part croissante de la population à l'accès à des biens et services fondamentaux et à des processus de déstructuration des relations humaines.

Sortir de la crise nécessite de reformuler les principes, les valeurs et les moyens d'action qui permettront enfin de gérer les biens communs. De nombreuses organisations de la société civile sont mobilisées pour chercher les meilleures façons de répondre, à différents niveaux, à ces enjeux.

Le cadre institutionnel actuel n'a apporté que des réponses sectorielles ou territorialement limitées. Mais on assiste, en Europe, à l'émergence de nombreux accords cadres entre les institutions, les entreprises, les syndicats et les associations. Ces accords reconnaissent le rôle incontournable acquis par la société civile.

Il est temps que la société civile participe à la définition d'un nouveau cadre, désormais global, pour les biens communs et les droits collectifs portant sur les modes de gestion de l'économie, les comportements individuels, l'évaluation des politiques et les indicateurs de progrès.

Si, au niveau de l'Union européenne, des organisations de la société civile se mobilisent pour élaborer, conjointement avec les institutions, les entreprises et les syndicats, une proclamation solennelle sous la forme d'une Charte, d'un Pacte ou de tout autre document approprié dont la désignation sera convenue après délibération (ci-après désigné par « La Proclamation »), il est possible de faire de la crise une opportunité pour avancer dans la construction européenne et vers une société de bien être pour tous.

Les biens communs sont des biens, services et ressources qui bénéficient à tous. Ce sont des réalités matérielles ou immatérielles, culturelles et/ou sociales importantes pour le respect de la vie et des écosystèmes, l'épanouissement et le bien-être des personnes, une nouvelle éthique économique et politique, de nouveaux mode de gestion de l'économie, de la finance et des entreprises. Valeurs éthiques et biens communs sont étroitement liés.

Les biens communs sont des biens nécessaires à la paix, à la liberté et la démocratie, à la justice et l'égalité, à l'environnement et la protection des ressources, au patrimoine culturel, au partage et à l'enrichissement des savoirs, aux droits des générations futures, à la cohésion sociale et la solidarité.

Leur mise en oeuvre et leur garantie sont de la responsabilité des institutions européennes, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des entreprises, des syndicats, des citoyennes et des citoyens. Cette mise en oeuvre nécessite la reconnaissance de droits collectifs.

Les droits collectifs sont des droits détenus et/ou exercés collectivement. Ils sont défendus par des groupes à qui des droits sont garantis par les institutions européennes et les tribunaux.

Les modalités de gestion des Biens communs & Droits collectifs relèveront des dispositions de mise en oeuvre de la Proclamation.

Des méthodes, des moyens et des ressources devront être réunis et mobilisés pour réaliser les processus de délibération, d'élaboration et de validation de la Proclamation.

Afin de formuler les attentes des citoyennes et des citoyens européens quant à leur avenir commun, il importe que ces trois processus participatifs tiennent le plus largement compte des spécificités géographiques, culturelles, sociales et techniques à surmonter et soient alimentés en permanence par des apports émanant de tous les niveaux territoriaux : locaux, régionaux, nationaux et européens.

Les signataires de ce Manifeste invitent toutes les organisations de la société civile à se mobiliser pour faire de la crise actuelle une opportunité de renouveau dans la construction européenne.

1 Manifeste rédigé à Casa al Bosco, Castellina in Chianti (Italie), le 22 février 2009 par un groupe de onze citoyens européens originaires de sept États membres de l'UE et membre actif au sein de dix organisations de la société civile européenne.

2

3 – Nelly Bandarrajazr , membre de l'AFEM, Bruxelles, Belgique

4

5 – Jean-Claude Boual, membre du CELSIG, Paris, France France

6 – Anne-Marie Boyer, membre du COMITE POLITIQUE & PAUVRETE, Puiseux Le
7 Hauberger, France –

8

9 – Pietro Emili, membre d'ECAS, Bruxelles, Belgique

10

11 – Horst Grützke, membre du Réseau de Citoyens européens EUROPE

12

13 – Matthieu Calame, Chargé de programme à la FONDATION CHARLES LEOPOLD
14 MAYER, Paris, France

- Philippe D. Grosjean et Raymond Van Ermen, membres du FORUM PERMANENT DE LA SOCIETE CIVILE EUROPEENNE, Bruxelles, Belgique
- 15 – Daniel Hackenberg, membre de INITIATIVE ZIVILGESELLSCHAFT, Vienne,
- 16 – Jacqueline De Grootte, membre du MOUVEMENT EUROPEEN INTERNATIONAL,
- 17
- 18 – Mikael Böök, membre de NETWORK INSTITUTE FOR GLOBAL DEMOCRATIZATION, Helsinki, Finlande
